



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Prévention de l'obésité et du surpoids

Question écrite n° 29470

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur la prévention de l'obésité et du surpoids. En France, environ 17 % de la population adulte souffre d'obésité selon les statistiques du ministère de la santé. En ces temps épidémiques, les patients au poids excessif sont plus nombreux à présenter une forme grave de covid-19. Une corrélation était déjà établie dans les cas d'obésité grave avec la grippe saisonnière, elle se confirme avec le covid-19. Une récente étude émanant des services de réanimation du CHU de Lille, basée sur 124 patients admis en soins intensifs en mars 2020 suite à une contamination au covid-19, a montré que 46,7 % des patients étaient concernés par l'obésité. De plus, le risque d'une intubation avec ventilation assistée croît fortement en fonction de la gravité de l'obésité. De ce fait, même avant 60 ans, l'obésité constitue un facteur de risque supplémentaire. En effet, pour de nombreuses maladies, le risque de développer des formes graves s'accroît fortement lorsque les personnes souffrent de surpoids. Il apparaît essentiel d'accroître la prévention de l'obésité et du surpoids en développant des programmes d'incitation aux changements des comportements à l'image du programme « Vivons en forme » (VIF). Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement pour accroître la prévention afin de lutter contre l'obésité et le surpoids.

Texte de la réponse

La prévalence du surpoids et de l'obésité au sein de la population française est de plus en plus importante. Selon les données de Santé publique France (2017), plus de 49 % de la population adulte serait en surpoids ou obèse (indice de masse corporel supérieur à 25). Le surpoids et l'obésité sont associés à une augmentation significative des risques de mortalité et de comorbidité (HAS, 2011). De plus, les dernières données sur la Covid-19 indiquent effectivement que l'obésité augmente considérablement les risques d'issues défavorables chez les patients atteints par ce coronavirus (Simonnet et al., 2020 ; OMS, 2020). L'inactivité physique et les comportements sédentaires sont associés au risque de surpoids et d'obésité (ANSES, 2016). Inversement, dans la littérature scientifique, il est bien établi que la pratique régulière d'une activité physique et sportive (APS) diminue le risque de surpoids, d'obésité et de complications cardiométaboliques (HAS, 2011 ; ANSES, 2016, INSERM, 2008, 2019). La promotion des activités physiques et sportives constitue donc un enjeu majeur de prévention. Dans cette perspective, un certain nombre de mesures fortes visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives sont déjà mises en œuvre et d'autres sont en cours de déploiement sur le territoire national. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de plusieurs programmes interministériels et particulièrement dans la Stratégie nationale Sport Santé (SNSS) 2019-2024, qui vise à agir à tous les âges de la vie, en prévention primaire, secondaire et tertiaire, ainsi que dans différents contextes. La SNSS croise avec différents programmes interministériels afin de renforcer la priorité donnée aux jeunes, aux publics les plus éloignés de la pratique, ainsi qu'aux territoires les plus fragilisés et défavorisés, où la prévalence du surpoids et de l'obésité est importante. Le public jeune constitue une cible pertinente et stratégique pour prévenir les risques de surpoids et d'obésité. Selon l'ANSES (2016), la persistance de l'obésité de l'enfance à l'âge adulte varie de 20 à 50 % avant la puberté et de 50 à 80 % après la puberté. Les travaux sur le tissu adipeux ont révélé que les adultes obèses le sont depuis l'enfance avec un développement des adipocytes très précoce. Le nombre de cellules adipeuses augmenterait deux fois plus rapidement chez les sujets en surpoids pendant l'adolescence. La promotion des d'activités physiques et sportives chez les jeunes est une des priorités du

ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Le milieu éducatif constitue un environnement privilégié pour agir efficacement et sur le long terme sur la santé des jeunes, tout en tenant compte des inégalités sociales et territoriales de santé. Dans cette perspective de nombreuses actions issues de la SNSS 2019-2024 sont mises en œuvre : - inscription de la promotion de l'activité physique et sportive dans le cadre du développement des écoles promotrices de santé et du Parcours éducatif de Santé (PES) de l'élève (de la maternelle au lycée) notamment en s'appuyant sur le réseau des jeunes ambassadeurs de santé et sur le label « Génération 2024 ». Sur ce dispositif, mesure phare du plan héritage JOP 2024 de l'État, 3 254 écoles et établissements sont labellisés en septembre 2020 soit 6,52 % avec un objectif de 20 % en 2024. L'objectif est presque atteint pour les collèges dont 18 % sont déjà engagés dans le label ; - déploiement national massif des programmes d'acquisition moteurs fondamentaux « Savoir rouler à vélo » (2020 : 14 000 attestations savoir rouler à vélo délivrées à ce jour dans le temps et hors du temps scolaire) et « Aisance aquatique » (appel à projets de l'Agence national du Sport en 2019 concerne 18 515 enfants et 762 adultes formés à l'encadrement de l'aisance aquatique) avec la mobilisation des rectorats et des services déconcentrés du ministère chargé des sports ; - augmentation du temps de pratique journalier des activités physiques et sportives sur le temps scolaire et périscolaire, dispositif « 30 minutes d'activité physique au quotidien », dont l'appel à manifestation d'intérêt vient d'être lancé auprès de l'ensemble des écoles du territoire national ; - soutien au développement des programmes d'activité physique et sportive pendant et en dehors des temps scolaires, programmes de type ICAPS « Intervention auprès des collégiens centrés sur l'activité physique et la sédentarité » ; - accompagnement des 32 fédérations sportives signataires de conventions spécifiques aux actions d'éducation et visant à renforcer les synergies de promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé bien-être avec les fédérations scolaires et universitaires ; - développement de la pratique d'activité physique et sportive par l'aménagement du temps scolaire : dispositif « Cours le matin, EPS et sport l'après-midi » ; -soutien au développement de sections sportives scolaires. Par ailleurs et en réponse aux besoins des territoires et populations les plus fragilisées, le ministère chargé des sports contribue au programme des cités éducatives. Ce sont ainsi 20 cités éducatives volontaires qui sont accompagnées pour déployer une stratégie territoriale sur le rôle éducatif du sport et les bienfaits de la pratique d'APS en 2021 et 100 % des territoires labellisés qui seront sensibilisées aux programmes d'APS à finalité de santé et informées spécifiquement sur les dispositifs qu'elles peuvent mobiliser. De même le ministère chargé des sports contribue à la préfiguration des territoires éducatifs ruraux. Enfin, le Pass'Sport, doté d'une enveloppe de 100M€ en 2021, est un dispositif qui permettra à 1,25 M d'enfants de retrouver le chemin du club sportif, en contribuant massivement à la reprise de la pratique sportive pour les publics les plus fragiles. Ce dispositif permettra également de lutter efficacement contre la sédentarité. Le public adulte représente la catégorie d'âge où la prévalence du surpoids et de l'obésité est la plus importante (environ 1 adulte sur 2 selon Santé publique France). Selon l'INSEE (2017), plus de 70 % des adultes ont une activité dans le milieu professionnel, la majorité dans le secteur tertiaire. Or dans ce secteur, il est maintenant bien démontré que le temps passé à des activités sédentaires chez l'adulte est principalement d'origine professionnelle, caractérisé par des périodes prolongées et ininterrompues de temps passé assis (Ryan, 2011 ; Genin, 2018). D'autres données ont montré que plus de 23 % des salariés français restaient 20 heures ou plus par semaine devant un écran, cette proportion est d'autant plus forte chez les cadres et les employés administratifs : environ 46 % (DARES, 2019). Les temps de sédentarité étant associés à une augmentation significative du risque de surpoids et d'obésité (ANSES, 2016), le milieu professionnel constitue donc un environnement privilégié pour agir sur la santé des adultes. Ainsi, la SNSS 2019-2024 prévoit de développer la pratique d'activités physiques et sportives en milieu professionnel : - faciliter la pratique d'activités physiques et sportives en encourageant la création de points de mutualisation de l'offre, de pratiques sportives sur certains territoires spécifiques (zones industrielles ou d'activités, cités administratives, etc.), de type conciergeries, et en renforçant les conditions de pratique, du point de vue matériel (douches, etc.) comme réglementaire, notamment en matière de retour au travail ; - assurer le partage d'expériences dans le cadre d'une instance réunissant les partenaires sociaux ; - développer les chartes « entreprise active du PNNS » ; - analyser les initiatives à mettre en œuvre dans la fonction publique et au sein des entreprises publiques ; - clarifier la nature juridique des dépenses engagées par les entreprises pour le financement des activités physiques et sportives des salariés. Le ministère chargé des sports contribue actuellement à l'élaboration du Plan Santé au Travail 4 dans lequel des actions de lutte contre l'inactivité physique et les comportements sédentaires devraient être inscrites. L'obésité est une maladie chronique dont la prise en charge est complexe. Dans cette prise en charge, il est recommandé d'intégrer une activité physique adaptée afin d'améliorer l'efficacité de celle-ci (HAS, 2011 ; ANSES, 2016 ; INSERM, 2019). Un des objectifs de la SNSS 2019-2024, est de favoriser le recours à la prescription et à la dispensation de l'activité physique adaptée et de renforcer la coordination interdisciplinaire à partir des actions

suivantes : - recenser l'offre d'activité physique adaptée, la mettre à disposition du grand public et des professionnels et s'assurer de la qualité des pratiques proposées ; - développer la pratique d'activité physique adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques ; - développer le recours à la prescription d'activité physique adaptée par les médecins ; - développer les compétences des professionnels de santé et du sport intervenant dans le champ de l'activité physique adaptée et favoriser l'interdisciplinarité ; - accompagner et soutenir les voies de solvabilisation de l'offre d'activité physique adaptée existantes et en explorer des nouvelles. Dans le cadre de loi de financement de la sécurité sociale de 2018, et de son article 51, des expérimentations intégrant l'activité physique adaptée, dans le cadre du parcours de soins de patients obèses, sont actuellement en cours. L'ensemble de ces actions centrées sur des publics spécifiques s'inscrit dans des approches plus globales qui visent à promouvoir les activités physiques et sportives auprès de l'ensemble de la population, tels que prévues par la SNSS 2019-2024 : - communiquer en direction des publics sur les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique et sportive sur la condition physique et la santé ; - stimuler le développement des offres fédérales de pratique d'activités physiques et sportives en faveur du bien-être et de la santé ; - favoriser les mobilités actives pour les déplacements au quotidien notamment dans les espaces publics ; - favoriser l'accès aux infrastructures sportives ; - déployer 500 maisons Sport-Santé sur l'ensemble du territoire d'ici 2022. Ces maisons Sport-Santé sont des relais de proximité permettant d'accueillir, d'informer sur les bienfaits de la pratique, d'évaluer la condition physique et de prendre en charge les publics ou les orienter vers les acteurs locaux compétents. Suite à un 1er appel à candidature en 2019, 138 maisons Sport-Santé sont déjà reconnues et actives sur le territoire.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29470

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3360

Réponse publiée au JO le : [18 mai 2021](#), page 4252